



LETTRE D'INFORMATION MOBILITES OCCITANIE

LE PIETON, AU CŒUR DES ENJEUX DE DEPLACEMENTS

Parent pauvre des politiques de mobilité, **la marche** est un mode de déplacement stratégique.

Elle est :

- **Omniprésente sur tous les territoires**, même en milieu rural ou périurbain ; la marche est même privilégiée par plus de 20% des élèves ou plus de 40% des clients des commerces (*EMD de Lille Métropole sur les zones rurales*).
- **Multimodale** ; la marche est le mode de déplacement amont permettant l'accès aux transports collectifs (85% des cas) et tout déplacement en voiture finit nécessairement par une section de marche.
- **Universelle, gratuite** ; elle est possible de 1 à 99 ans, sous réserve de disposer d'espaces confortables et accessibles à tous.
- **Stratégique** ; Elle participe aux enjeux : santé (qualité de l'air, lutte contre l'obésité...), réduction des nuisances sonores, climatique, maintien des commerces de proximité, socialisation, appropriation de l'espace public, ...

Ainsi, les déplacements des piétons constituent aujourd'hui un **élément majeur de la politique de mobilité**. Pour l'aborder dans sa globalité plusieurs territoires se sont lancés dans des démarches associant stratégie d'aménagement, animation et redynamisation des cœurs de villes.

Exemple : Strasbourg a porté une des premières démarches en réalisant un Plan Piétons 2011 – 2020 ; il a permis de définir une véritable stratégie « marche » en 10 actions touchant aussi bien à la promotion de la marche qu'à l'aménagement des carrefours.

Plus d'infos [sur le plan piéton de l'Eurométropole](#)

D'autres exemples peuvent être identifiés notamment en Occitanie :

- La communauté d'agglomération Béziers Méditerranée a engagé une démarche "Marchez, bougez, dans la ville, dans l'agglomération" qui a abouti à la réalisation d'un jalonnement piéton et d'une [carte des temps piétons](#) sur la ville de Béziers.
- La communauté d'agglomération de l'Albigeois a élaboré un schéma directeur piéton avec le soutien de l'ADEME Occitanie

ZOOM SUR LE SCHEMA DIRECTEUR PIETON DE L'ALBIGEOIS

La communauté d'agglomération de l'Albigeois a souhaité engager depuis plusieurs années une politique volontariste sur les modes actifs. Ainsi, elle s'est lancée, suite à l'approbation de son PDU, en 2017, dans l'élaboration d'un schéma directeur piéton.

Ce schéma répond à plusieurs objectifs et notamment la sécurisation et le renforcement de la place des piétons dans l'espace public, et en particulier dans les lieux où la vie locale est prédominante, vers les arrêts de bus ou les pôles d'échanges multimodaux.

L'étude s'est déroulée en deux temps, la première étape a consisté en l'élaboration d'un diagnostic pour définir le potentiel de « marchabilité » du territoire et identifier les secteurs ou itinéraires à enjeu pour la marche.

À l'issue de cette première étape, une stratégie de priorisation a été validée : renforcer la marche sur les itinéraires de moins de 1 kilomètre, encourager et promouvoir la marche sur les itinéraires de 1 à 2 km, et rechercher plutôt une cohérence avec le schéma vélo pour les itinéraires plus longs.

La seconde étape de l'étude a été consacrée au choix des itinéraires prioritaires et des leviers d'intervention pour chacun d'eux (aménagement, jalonnement, végétalisation, ...), à leur hiérarchisation et l'élaboration de préconisations d'aménagements types.

Tout au long de la réalisation du schéma un travail fin de co-production avec les élus et les techniciens des communes et de l'Agglomération a été mené afin de prendre en compte au mieux les spécificités du territoire.

Sur le département de la Lozère, l'**association ALM (Agence Lozérienne de mobilité)** est un acteur incontournable de la mobilité ; cette association vient en appui aux collectivités, aux entreprises et aux particuliers en proposant un accompagnement dans la définition d'actions de mobilité durable, la mise en œuvre de solutions et/ou des projets d'animation.

Au cours des diverses missions qu'ils ont réalisées, les animateurs de l'ALM se sont aperçus qu'il était parfois complexe de présenter l'ensemble des solutions de mobilité existantes, les modes opératoires, les éléments techniques de mise en œuvre, etc., et que les messages étaient à adapter en fonction des publics.

Ainsi, pour faciliter la compréhension de cette thématique « mobilité » bien complexe, l'ALM a décidé de travailler au développement d'un outil pédagogique, accessible à tout public : **Philo-mobil**.

Philo-mobil est un jeu de cartes, qui permet de présenter les différentes solutions de mobilité, leur mise en œuvre et leur pratique. Il s'articule autour de trois thèmes : **Bouger, Réfléchir, Penser**. Il sert d'appui pour animer des interventions ou des débats. Il incite chacun à réfléchir sur ses choix de mobilité et permet de faire découvrir de nouveaux modes de déplacement qui pourraient être développés sur les territoires. Le but est d'élargir les connaissances pour que chaque citoyen, chaque collectivité, chaque entreprise devienne force de proposition auprès de leur collectivité.

L'ALM entre aujourd'hui dans une **phase test** de ce jeu. L'objectif est de l'utiliser dans ses animations, mais aussi de proposer à d'autres structures de le tester. Ainsi, si vous souhaitez essayer Philo-mobil pour des animations sur votre territoire, n'hésitez pas à contacter l'ALM.

Contact ALM : contact@mobilite-lozere.fr

[Site internet de l'ALM](#)



ETUDE IMPACT ECONOMIQUE ET POTENTIEL DE DEVELOPPEMENT DES USAGES DU VELO EN FRANCE

L'étude « Impact économique et potentiel de développement des usages du vélo en France », publiée début mai, dresse un **état des lieux des différents usages du vélo** en France, y compris les usages professionnels et de leurs **trajectoires d'évolution à 5 ou 10 ans**.

Elle en mesure les effets économiques et analyse les bonnes pratiques internationales en matière de politique « vélo » afin d'éclairer les décideurs publics et privés dans leurs projets de développement des mobilités cyclables, mais également les industriels du cycle, ceux du sport et les professionnels du tourisme désireux de tirer le meilleur bénéfice du retour à la pratique du vélo.

En l'état actuel des pratiques, les retombées économiques directes des usages du vélo sont estimées à **8,2 milliards d'euros par an** et à près de **80 000 emplois**.

En tenant compte des activités induites, des activités indirectes et des bénéfices en matière de santé, les retombées socioéconomiques du vélo pèsent aujourd'hui pour **29,5 milliards d'euros pour une part modale d'à peine 3%**. L'atteinte de l'objectif du Plan Mobilités Actives, soit **9% de part modale du vélo dans les déplacements du quotidien permettrait de doubler ces retombées**. A l'horizon 2030, une part modale ambitieuse de **24% représenterait plus de 130 milliards d'euros de retombées socioéconomiques**.



L'étude complète est accessible [en ligne](#).

Elle a été réalisée avec le soutien technique et financier de l'ADEME.

"VVE – Vers une Ville Ecomobile" est un **outil en ligne gratuit d'autodiagnostic** à destination des collectivités locales. Il permet d'autodiagnostiquer facilement son territoire en l'évaluant sur des critères simples mais complets.

Il dresse un **état des lieux des forces et faiblesses** du territoire, tant sur les aspects d'urbanisme et d'aménagement que sur les offres de mobilité. Outre une analyse de l'existant, VVE constitue également une aide à la décision, en proposant une priorisation des actions à engager.

Tout au long de leur diagnostic, les utilisateurs peuvent également accéder à des ressources variées (approfondissements par thématique, sources de financement, bons exemples ou chiffres clés, etc.) et actualiser leurs connaissances en matière de déploiement d'un système vélo, de gestion de la politique de stationnement, d'organisation de la logistique urbaine, de présence de la nature en ville en lien avec la mobilité...

En Occitanie, le Grand Montauban a été un des premiers territoires à tester VVE.

Une vidéo de présentation de l'outil est disponible [en ligne](#)

A vos diagnostics sur [l'outil VVE !](#)

VVE a été réalisé avec le soutien technique et financier de l'ADEME

FORFAIT MOBILITE DURABLE – PUBLICATION DU DECRET D'APPLICATION



La Loi d'Orientation des Mobilités a pour objectif de développer une offre de déplacement plus efficace, moins chère, accessible à tous et sur l'ensemble du territoire. Elle instaure notamment le forfait mobilité durable dont le décret d'application a été publié le 9 mai 2020 pour les entreprises du secteur privé et de la fonction publique d'Etat.

Le forfait mobilité durable est une **prise en charge facultative** par l'employeur des frais de déplacement personnels du salarié.

Il permet de verser **jusqu'à 400 €/an sans charges sociales pour l'entreprise, ni fiscalité pour le salarié** se déplaçant en covoiturage, à vélo ou par l'utilisation d'autres services de mobilités partagées. Ce forfait est **cumulable avec le remboursement obligatoire des frais d'abonnement des services de mobilité**. Toutefois l'exonération globale pour l'employeur est limitée à 400 € par an, ou à la valeur de la prise en charge des frais d'abonnement si ce montant est supérieur à 400 €. Ainsi, par exemple :

- si le remboursement de l'abonnement est de 225 € par an, l'employeur pourra verser un forfait mobilité durable exonéré de 175 €,
- si le remboursement de l'abonnement s'élève à 630 €, ce montant sera exonéré, et tout versement d'un forfait mobilité durable sera soumis à cotisations.

NB : le forfait mobilité durable remplace l'indemnité kilométrique vélo

Pour aller plus loin vous pouvez consulter :

- [le décret d'application du forfait mobilité durable](#)
- [le document d'accompagnement à destination des employeurs de France Mobilités](#)



France Mobilités a pour objectif de soutenir l'expérimentation, le développement et la diffusion de solutions innovantes de mobilité dans les territoires ayant une densité de population intermédiaire à peu dense. L'Appel à manifestation d'intérêt TENMOD s'inscrit dans ce plan d'action.

Deux axes de réponses sont proposés :

- Axe 1 : stratégie et planification de la mobilité ;
- Axe 2 : expérimentation et évaluation de solutions de mobilités.

Dans le contexte de crise sanitaire et de bouleversement des calendriers électoraux, il a été décidé de maintenir ce calendrier initial (clôture le 29 juin 2020) en y ajoutant **un deuxième relevé à l'automne 2020** (date non définie à ce jour).

Plus d'informations sur l'AMI :

- [Sur la page de l'ADEME des lauréats de l'AMI France Mobilités](#)
- [Sur la page de l'ADEME France Mobilités](#)
- [Sur le site de France Mobilités](#)

A VOS AGENDAS :

Colloques / événements :

Semaine européenne de la mobilité (16 au 22 septembre 2020) : [programme](#) et [inscription](#) en ligne

European mobility expo 2020 (15 au 17 décembre 2020) à Paris Portes de Versailles : [infos en ligne](#)

24^{es} Rencontres Vélo & territoires (1 et 2 octobre 2020) à Amiens : [infos en ligne](#)

Assises Européennes de la Transition Energétique 2021 (du 12 au 14 janvier 2021) à Dunkerque : [infos en ligne](#)

Journée annuelle de rencontre des vélo-écoles (samedi 21 novembre 2020) à Nantes : [infos en ligne](#)

Formations ADEME :

Accompagner le changement de comportement individuel: à NARBONNE

E-learning : Du 30 décembre 2020 au 17 mars 2021
Présentiel : Du 13 au 15 janvier 2021
Accompagnement individualisé le 16 mars 2021

Co-construire pour s'engager durablement : à NARBONNE

Présentiel : Du 12 au 13 Octobre 2020
E-learning : Du 12 Octobre 2020 au 12 Avril 2021
Classe virtuelle : Le 09 Novembre 2020
Présentiel : Le 09 Décembre 2020

Acquérir les fondamentaux du changement de comportement : Espace Ressources

Session 2020-2021 du 01/01/2020 au 31/12/2021 avec une date de Clôture des inscriptions au 31/12/2020

Développer son marketing de service-Blended Learning : à NARBONNE

E-learning : Du 14 octobre au 5 décembre 2020
Présentiel : Du 4 au 5 novembre 2020
Accompagnement individualisé : dates communiqués par le formateur

Cartographier et connaître les acteurs de son territoire - Blended-Learning : à NARBONNE

E-learning : Du 13 octobre au 3 décembre 2020
Présentiel : Le 3 novembre 2020

[Infos et inscriptions aux formations](#)

Vos contacts Mobilités à la Direction Régionale Occitanie de l'ADEME :

- Béatrice ARURAUULT (Dépts : 09,31,32,46,65,81,82) beatrice.arurault@ademe.fr
- Martine CHEYLAN (Dépts : 11,12,30,34,48,66) martine.cheylan@ademe.fr